

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

(I) ECRETS DU PREMIER MINISTRE

4) NNEE 1960 -1- N° 122 /PCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n° 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat ;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

(I) E C R Ê T E :

ARTICLE 1er. - Mr. Georges GAVARRY, Ministre de l'Economie et du Plan est chargé d'assurer l'intérim de Mr. François APLOGAN Ministre des Finances, pendant la durée de son absence.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 7 MAI 1960

Pour le PREMIER MINISTRE absent;

Le Vice-Premier Ministre,

AMPLIATIONS :

P.C.M.	15
S.G.C.M.	4
ASS.LEGISL.	4
Ministres	14
Ht. COM.	1
J.O.R.D.	1

OKE ASSOGBA